



**Procès-verbal
de la séance du Conseil Communal d'Écublens
Vendredi 26 juin 2015, à 20h00
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 20h00.

Présidence: M. Jean-Claude Merminod, Président du Conseil communal.

Appel : 63 conseillers présents lors de l'appel.

10 personnes excusées :

MM. David Cananiello, Christophe Cartier, Philippe Casse, Pascal Favre, José-Luis Hernandez, Frédéric Hubleur, Jorge Ibarrola, Vincent Maeder, Stéphane Raveau, Cédric Weissert.

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches

Appel

Communications présidentielles

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 21 mai 2015
3. Assermentation(s)
4. Nomination d'un membre au sein de la Commission des finances
5. Comptes de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge - Exercice 2014
Rapport de la Commission de gestion
6. Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne. Exercice 2014
Rapport de la Commission de gestion
7. Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy - Exercice 2014
8. Comptes de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS - Exercice 2014
Rapport de la Commission de gestion

9. Comptes du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne – Exercice 2014
Rapport de la Commission de gestion
10. Rapports de la Municipalité et de la Commission de gestion sur la gestion et les comptes communaux – Exercice 2014
Rapport de la Commission de gestion
11. Election du (de la) Président(e) – 1er juillet 2015 au 30 juin 2016
12. Election du 1er (de la 1ère) Vice-Président(e) – 1er juillet 2015 au 30 juin 2016
13. Election du 2ème (de la 2ème) Vice-Président(e) – 1er juillet 2015 au 30 juin 2016
14. Elections de deux scrutateurs (trices) – 1er juillet 2015 au 30 juin 2016
15. Elections de deux scrutateurs (trices) suppléants (tes) – 1er juillet 2015 au 30 juin 2016
16. Nomination de la Commission de gestion (exercice 2015) – 1er juillet 2015 au 30 juin 2016
17. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Dudt : *Impôt sur les chiens*
18. Communications municipales
19. Divers
20. Discours de M. Jean-Claude Merminod, Président du Conseil

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, nos Huissiers, le technicien et le public, **M. le Président** communique à l'assemblée les informations suivantes :

Au chapitre des représentations :

« Le lundi 15 juin s'est déroulée l'Assemblée générale du VBC Ecublens. Je remercie Mme Anne Guyaz de m'avoir remplacé et ainsi représenté notre Conseil lors de cette Assemblée.

Le mardi 16 juin a eu lieu la traditionnelle sortie des aînés. Je remercie M. Aitor Ibarrola de m'avoir remplacé et ainsi représenté notre Conseil à l'occasion de cet événement. »

Au chapitre des communications :

M. le Président donne lecture de deux correspondances lui étant parvenues depuis le dernier Conseil :

Un courrier de Mme Christine Bolatdemirci daté du 27 mai 2015 l'informant de sa démission, avec effet immédiat, du groupe Ecublens forum d'opinions libres. Mme Bolatdemirci siègera dès lors, en tant que sans-parti (annexe 1).

Par lettre du 9 juin 2015, la démission du Conseil avec effet immédiat de M. Salvatore Vero du groupe PLR/ID (annexe 2).

En outre, un e-mail de la Municipalité daté du 10 juin informe le Bureau du Conseil que le projet de rénovation de la STEP Vidy fera l'objet d'une présentation par M. Olivier Français, Directeur des travaux de la Ville de Lausanne, accompagné de M. Fadi Kadri, Chef du Service d'assainissement. Cette présentation aura lieu de **19h00 à 20h00**, avant le **Conseil du jeudi 19 novembre 2015**.

Au chapitre des votations :

Votations fédérales du 14 juin 2015 :

OBJET N° 1 : ARRETE FEDERAL DU 12 DECEMBRE 2014 CONCERNANT LA MODIFICATION DE L'ARTICLE CONSTITUTIONNEL RELATIF A LA PROCREATION MEDICALEMENT ASSISTEE ET AU GENIE GENETIQUE DANS LE DOMAINE HUMAIN

Electeurs inscrits	5'411
Taux de participation	41.60%
Bulletins rentrés	2'251
Blancs	44
Nuls	0
Valables	2'207
Oui	1'877
Non	330

OBJET N° 2 : INITIATIVE POPULAIRE DU 20 JANVIER 2012 "INITIATIVE SUR LES BOURSES D'ETUDES"

Electeurs inscrits	5'411
Taux de participation	41.60%
Bulletins rentrés	2'251
Blancs	71
Nuls	2
Valables	2'178
Oui	928
Non	1'250

OBJET N° 3 : INITIATIVE POPULAIRE DU 15 FEVRIER 2013 "IMPOSER LES SUCCESSIONS DE PLUSIEURS MILLIONS POUR FINANCER NOTRE AVS (REFORME DE LA FISCALITE SUCCESSORALE)"

Electeurs inscrits	5'411
Taux de participation	41.60%
Bulletins rentrés	2'251
Blancs	48
Nuls	0
Valables	2'203
Oui	765
Non	1'438

OBJET N° 4 : MODIFICATION DU 26 SEPTEMBRE 2014 DE LA LOI FEDERALE SUR LA RADIO ET LA TELEVISION

Electeurs inscrits	5'411
Taux de participation	41.60%
Bulletins rentrés	2'251
Blancs	47
Nuls	1

Valables	2'203
Oui	1'433
Non	770

POINT 1 Approbation de l'ordre du jour

M. le Président relève que, suite à la démission de Mme Christine Bolatdemirci du groupe Ecublens forum d'opinions libres, un poste est à repourvoir au sein de POLOUEST ainsi qu'auprès de l'AJESOL. Aussi, il propose à l'Assemblée d'ajouter deux points supplémentaires en suite du point 4 de l'ordre du jour, soit :

Au point 5 : Nomination d'un membre à la Commission intercommunale « Sécurité publique dans l'ouest lausannois » (POLOUEST)

Au point 6 : Nomination d'un membre à la Commission intercommunale « Accueil de jour des enfants du Sud-ouest lausannois » (AJESOL)

Les Comptes de la *Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2014*, deviennent le point 7 et ainsi de suite.

De plus, suite à la nomination de la Commission de gestion pour l'exercice 2015 – nouveau point 18 – il convient d'ajouter un point supplémentaire, soit :

Au point 19 : Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Dudt : *Impôt sur les chiens*

Les *Communications municipales* deviennent donc le point 20 et ainsi de suite.

M. le Président ouvre la discussion sur les modifications proposées à cet ordre du jour.

M. Hans-Peter Guilbert souligne avoir été effectivement informé que, conformément au Règlement du Conseil communal, ces deux points devraient être ajoutés à l'ordre du jour. Les discussions relatives aux remplacements auprès des commissions précitées n'ont toutefois pu être finalisées au sein d'Ecublens forum d'opinions libres. Aussi, demande est adressée à l'Assemblée de voter sur la modification de l'ordre du jour proposée en supprimant ces deux premiers points.

M. le Président estime que l'on se trouve indirectement en présence d'un amendement.

M. Jean-Paul Dudt intervient en confirmant qu'il s'agit bien d'un amendement.

M. le Président demande si cinq personnes le soutiennent ; tel étant le cas, il ouvre la discussion sur celui-ci.

M. Aitor Ibarrola souhaite connaître la nature de ce changement et savoir dans quelle mesure ceci est techniquement possible. Bien que n'ayant pas consulté le Règlement du Conseil, Il émet quelques doutes. L'idée serait donc ce soir de ne pas voter la nomination de Conseillers dans deux commissions telle que prévue. Ces nominations seraient donc reportées au Conseil du 8 octobre 2015. Cela est-il vraiment recommandable ?

M. le Président confirme que si cet amendement est accepté, la nomination de ces deux représentants prendrait effectivement place lors du prochain Conseil.

M. Hans-Peter Guilbert confirme qu'il ne demande que le report des deux postes à repourvoir auprès de POLOUEST et de l'AJESOL, soit ceux relevant de la modification de l'ordre du jour

proposée par notre Président du Conseil. Les autres commissions permanentes prévues à l'ordre du jour initial ne sont bien sûr pas concernées.

M. le Président remercie M. Hans-Peter Guilbert mais souhaite souligner qu'il n'y a pas d'obligation que deux membres d'Ecublens forum d'opinions libres siègent auprès de dites commissions permanentes. Un autre groupe politique peut très bien concourir pour repourvoir ces deux sièges.

La parole n'étant plus sollicitée, il invite celles et ceux acceptant le report de ces deux nominations (POLOUEST et AJESOL) au Conseil du 8 octobre 2015 de le manifester à main levée.

Au vote, c'est à une **large majorité avec 9 abstentions** que ce **report est accepté**. Ces deux nominations interviendront donc lors du prochain Conseil de cet automne.

M. le Président relève qu'il n'y a dès lors qu'une seule modification à apporter à l'ordre de jour :

Au point 17 : Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Dudt : *Impôt sur les chiens*

La discussion n'étant pas demandée, il passe au vote de cette modification. L'ordre du jour tel que **modifié est accepté à une large majorité**.

POINT 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2015

M. le Président ouvre la discussion ; la parole n'est pas sollicitée. Au vote, le **procès-verbal est accepté à l'unanimité avec une abstention**.

POINT 3 Assermentations

M. le Président rappelle que, suite à la démission de M. Pierre Zwahlen (cf. procès-verbal du 30 avril 2015), nous devons procéder à l'assermentation d'une nouvelle Conseillère en la personne de Mme Mirjana Rittmeyer (PSIG).

De même, suite à la démission du 9 juin dernier de M. Salvatore Vero, un nouveau Conseiller va également être assermenté ce soir en la personne de M. Antonio Di Biase (PLR/ID).

M. le Président rappelle brièvement la procédure y relative :

« Je vais appeler nos futurs Conseillers à venir devant la tribune. Puis, je vais lire le serment que chaque Conseiller doit prêter lors de son assermentation. Je nommerai alors les deux futurs Conseillers qui, à ce moment, lèveront la main droite en disant « je le promets ».

J'appelle donc Mme Mirjana Rittmeyer et M. Antonio di Biase à venir devant la tribune et prie les membres du Conseil de bien vouloir se lever. »

Après lecture du serment, puis promesse faite, le Président invite les deux personnes assermentées à rejoindre les rangs du Conseil sous les applaudissements de l'Assemblée.

⇒ **L'effectif passe à 65 Conseillers.**

POINT 4 Nomination d'un membre auprès de la Commission de finances

M. le Président rappelle qu'un poste est à repourvoir au sein de la Commission des finances suite à la démission de M. Pierre Zwahlen.

M. Germain Schaffner, au nom du PSIG, propose la candidature de M. Alfred Thomas.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, **M. Alfred Thomas** est élu par acclamations.

POINT 5 Comptes de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2014

M. le Président informe le Conseil que seule une lecture résumée de chaque compte mis à l'ordre du jour de ce Conseil du 26 juin 2015 sera donnée par le rapporteur de la Commission de gestion. Il demande si cette manière de procéder convient à tous. Tel est le cas. Il poursuit en passant la parole à M. Alfonso Izzo pour la lecture du rapport de la Cogest puis, ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, les comptes 2014 de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge sont **acceptés à l'unanimité**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le rapport des Municipalités des communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint-Sulpice ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

d'approuver les comptes de l'exercice 2014 tels que présentés concernant l'objet : Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Entretien des collecteurs de concentration.

POINT 6 Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne – Exercice 2014

M. le Président passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion, M. Alfonso Izzo, puis, ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, les comptes 2014 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne sont **acceptés à une large majorité avec 4 abstentions**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le rapport de la délégation des Municipalités des communes de Bussigny-près-Lausanne, Ecublens et Echandens ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

d'approuver les comptes de l'exercice 2014 tels que présentés concernant l'objet : Commune de Bussigny-près-Lausanne – Station d'épuration des eaux usées.

POINT 7 Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la Station d'Épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2014

M. le Président rappelle que la Commission de gestion n'a pas établi de rapport sur ces comptes. Par conséquent, il ouvre d'emblée la discussion sur ces derniers. Elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, les comptes 2014 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la Station d'Épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (STEP) sont **acceptés à l'unanimité**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu les comptes présentés par la Commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées (STEP) de Lausanne-Vidy ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

d'approuver les comptes 2014 tels que présentés par la Commission intercommunale mentionnée ci-dessus concernant l'objet : Comptes de la Station d'Épuration des eaux usées (STEP) de Lausanne-Vidy.

POINT 8 Comptes de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS – Exercice 2014

M. le Président passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion, M. Alfonso Izzo, puis, ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, les comptes 2014 de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS, sont **acceptés à l'unanimité**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le rapport des Municipalités des communes de Crissier, Ecublens et Saint- Sulpice ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

d'approuver les comptes de l'exercice 2014 tels que présentés concernant l'objet : Entente intercommunale – Communes de Crissier, Ecublens et Saint-Sulpice – Exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS.

POINT 9 Comptes du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne – Exercice 2014

M. le Président passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion, M. Alfonso Izzo, puis, ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, les comptes 2014 du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne, sont **acceptés à l'unanimité**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le rapport des Municipalités des communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

d'approuver les comptes de l'exercice 2014 tels que présentés concernant l'objet : SDIS Chamberonne, communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice pour l'exploitation du Service du feu.

POINT 10 Rapports de la Municipalité et de la Commission de gestion sur la gestion et les comptes communaux – Exercice 2014

M. le Président propose de procéder comme suit :

1. Ouverture de la discussion sur :
 - le Rapport de gestion de la Municipalité 2014, chapitre par chapitre.
 - les Comptes 2014, par dicastère.
 - le Rapport de la Commission de gestion 2014 sur l'exercice 2014, avec la lecture des remerciements et des conclusions du rapport de la Commission de gestion.
2. Réponses de la Municipalité aux questions de la Commission de gestion.
3. Discussion générale sur le Rapport de gestion de la Municipalité 2014 et les comptes communaux 2014, le rapport de la Commission de gestion et les réponses aux questions par la Municipalité, avant de passer au vote.

M. le Président demande s'il y a une objection à cette manière de faire.

Tel n'est pas le cas. Il ouvre la discussion sur le Rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2014.

- Préambule et Municipalité, pages 1 à 9
- Conseil communal, pages 10 à 23
- Administration générale, pages 24 à 32
- Ressources humaines, pages 33 à 40
- Finances, pages 41 à 44
- Sécurité publique, Police Ouest lausannois, pages 45 à 49
- Service population, « Contrôle des habitants et bureau des étrangers », pages 50 à 60

- Informatique, pages 61 à 65
- Sécurité publique « SDIS Chamberonne », pages 66 à 76
- Travaux, infrastructures, domaines et environnement, pages 77 à 93

M. Daniel Sage souhaite intervenir sur le paragraphe traitant du *Ratio de revalorisation*, en page 84. Le texte de son intervention est reporté ci-dessous en son entier :

« Je reviens sur le fantaisiste taux de recyclage à 72% qui découlerait des vertus de la taxe proportionnelle aux déchets (page 84). Comme l'an passé, le rapport de gestion de la Municipalité ne nous apprendra rien sur le taux réel de recyclage, puisque l'on oublie toujours la disparition des statistiques de 50 kg de déchets / an / habitant (page 88).

Ecublens n'est pas la seule commune concernée par la subite baisse du total de déchets après l'introduction de la taxe au sac en 2012. Les services du canton de Vaud l'observent dans toutes les communes pratiquant une taxe proportionnelle. En tout cas, ces déchets disparus des statistiques existent bel et bien et ils ne sont pas recyclés.

Le taux de recyclage réel est probablement entre 60% et 65%, à comparer aux 55% d'avant la taxe au sac. Gagner entre 5 et 10 % sur le taux de recyclage, c'est très bien, mais est-ce que cela justifiait vraiment la taxe au sac ? Sachant que par ailleurs la taxe au sac a des effets pervers collatéraux prévisibles et maintenant observables comme la baisse de la qualité des déchets recyclés, l'augmentation des pratiques illicites et la lourdeur des contrôles.

La Suisse était une très bonne élève en matière de recyclage, même dans les régions dans lesquelles la taxe au sac n'était pas représentée ; bien sûr, c'est encore mieux avec la taxe proportionnelle. Mais la taxe proportionnelle n'est pas une réponse au problème urgent de la quantité globale de déchets. La Suisse génère beaucoup trop de déchets. Il faut d'abord penser à réduire la quantité de déchets. »

M. Christian Maeder, Municipal, précise d'emblée qu'il ne souhaite pas entamer un long débat, mais relève que l'année dernière, il avait déjà communiqué des éléments relatifs à cette intervention. Il déclare que ces ratios ne sont pas du tout fantaisistes, ni même calculés à *la petite semaine*, mais proviennent d'un calcul simple, à savoir ce qui se recycle et ce qui ne se recycle pas.

Quant à savoir où sont passés les *50 kg par habitant et par année* [selon les statistiques] manquant dans plusieurs communes, si ce n'est dans toutes, il est très difficile de pouvoir le déterminer. Il mentionne à nouveau quelques pistes :

1° Avec l'introduction de la taxe au sac, un travail parallèle assez important – mis en place voici quelques années – a été réalisé au niveau des entreprises implantées sur notre territoire communal : à l'heure actuelle, toutes les petites, moyennes ou grandes entreprises complètent un formulaire ad hoc. Une certaine quantité est donc finalement traitée par des prestataires de services privés, pouvant représenter 10 à 15 kilos par an par entreprise qui ne sont dès lors plus enlevés depuis des containers communaux.

Par le passé, à plusieurs emplacements dans notre commune, l'habitude était de traiter des containers appartenant à des sociétés sises à Ecublens et ainsi décomptés dans le ramassage ménager communal.

2° Un autre élément : beaucoup de déchets sont ramenés dans les points de vente. Cela représente quelques tonnages, entre autres exemples, le PET.

3° Il y a aussi peut-être un autre effet anecdotique : certaines personnes recourant à l'utilisation de leur propre compost, dont la quantité ainsi représentée n'entre donc pas dans nos données chiffrées.

Il conclut en indiquant qu'il ne désire pas entrer dans un débat visant à savoir s'il était bienvenu d'introduire la taxe au sac.

M. le Président poursuit :

- Affaires sociales et petite enfance, pages 94 à 103
- Affaires scolaires, pages 104 à 122
- Urbanisme, constructions, mobilité, pages 123 à 145
- Bâtiments, épuration des eaux, développement durable, pages 146 à 161
- Culture, sports, jeunesse, intégration, églises, pages 162 à 182
- Associations, fondations et institutions extérieures intercommunales, pages 183 à 228

M. le Président ouvre ensuite la discussion sur les comptes 2014 par dicastère.

- Détail des crédits complémentaires au budget 2014, pages 17 et 18
- Récapitulation par direction et résultats, page 19

COMPTES DE FONCTIONNEMENT : Administration générale, pages 20 à 37
Finances, pages 38 à 47
Domaines et bâtiments, pages 48 à 63
Travaux, pages 64 à 77
Instruction publique et cultes, pages 78 à 93
Police, pages 94 à 99
Sécurité sociale, pages 100 à 107
Comptes de fonctionnement par nature, pages 108 à 111

COMPTES D'INVESTISSEMENTS : Tableau résumé des investissements, page 113
Comptes d'investissement par Direction, pages 115 à 120
Comptes d'investissement par nature, pages 121 à 125

BILANS COMPARES : pages 127 à 135

M. Eric Darbellay souhaite intervenir concernant la page 129, compte 9123.20 *Transformation Auberge et enveloppe Grande Salle*. Son intervention est reportée ci-dessous en son entier :

« Le patrimoine financier regroupe tous les biens dont la Commune peut se séparer sans nuire à ses obligations de collectivité publique. Le patrimoine administratif comprend l'ensemble des investissements indispensables à l'accomplissement des tâches publiques de la Commune.

La Grande Salle jusqu'ici était un patrimoine administratif. Elle a été requalifiée comme patrimoine financier en 2014 considérant la faible valeur comptable du bâtiment combinant l'Auberge et la Grande Salle.

Devons-nous dès lors considérer la Grande Salle comme un simple investissement financier ? Je ne le pense pas. Aujourd'hui, la Grande Salle est un lieu largement utilisé par nos sociétés locales et pour réunir notre Conseil, comme ce soir. Nous avons maintes fois débattu des besoins des citoyens en matière de salle de spectacle. J'estime que c'est du devoir de la Commune de mettre à disposition des citoyens un tel lieu.

Je ne vais pas demander un amendement des comptes mais j'émetts plutôt un vœu. Ce vœu est le suivant :

« Lors de la rénovation du bâtiment abritant l'Auberge et la Grande Salle, j'invite la Municipalité à définir une clé de répartition afin de qualifier respectivement l'Auberge comme un patrimoine

Giratoire des Glycines,
segment Tir-Fédéral 30 km/h
et garderie "Les Petits
Loups" (chapitre 5)

Vœu n° 2 : La Commission de gestion souhaite que la Municipalité résolve le problème du cheminement piéton entre l'avenue d'Epenex et le collège d'Epenex.

Vœu n° 3 : La Commission de gestion souhaite que la Municipalité exécute un marquage au sol pour sensibiliser tous les usagers au croisement routier entre le tronçon du Tir Fédéral 30 km/h et l'accès au parking (côté Migros). Le marquage au sol pourrait se faire avec une couleur rouge ou beige.

*Point 16.2 : Conclusion générale, page 28 : La lecture de cette dernière étant également donnée par **M. le Président** avant le vote ayant trait à l'acceptation des Comptes de la Commune d'Ecublens 2014, elle n'est pas reportée ci-après.*

M. Alfonso Izzo passe ensuite au paragraphe des *Remerciements*, page 29 :

« La Commission de gestion tient à adresser ses remerciements aux membres de la Municipalité, ainsi qu'à tous les collaborateurs de l'administration communale, pour la qualité du travail fourni. Elle relève notamment la disponibilité des services, non seulement lors des visites mais également pour les réponses aux nombreuses questions qu'elle a posées.

Nous tenons également à signaler la disparition de notre très cher collègue Monsieur François Chapuis, décédé lors d'un tragique accident routier. Monsieur Manu Nzolani a été désigné le 21 mai 2015 par le Conseil communal pour le remplacer au sein de la Commission de gestion. »

Mme Christine Meyer-Favey désire, au nom de la Commission de gestion 204-2015 *in corpore*, rendre un hommage à M. François Chapuis, décédé le 20 avril dernier. Cet hommage est reporté ci-après :

*« Il y a
Ceux qu'on aime ...
Ceux qui nous font de la peine ...
Ceux qui nous font rire ...
Ceux qui nous font pleurer
Ceux qui nous font vivre ...
Et il y a ceux qui ne sont plus là ...
Mais qu'on n'oublie pas ...*

*Alors,
François,
Pour toutes ces années partagées à la commission de gestion, merci ...
Pour ton investissement et ta générosité, merci ...
Pour ton respect de la vie et ta joie de vivre, merci ...
Pour tes histoires parfois un peu longues, mais si souvent drôles, merci ...
Et enfin, pour ton intelligence de cœur, merci.*

Tes collègues. »

M. le Président ouvre la discussion sur le Rapport de la Commission de gestion.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Puis, il passe aux réponses de la Municipalité aux questions de ladite Commission.

Point A : Questions relatives aux visites et aux discussions thématiques

Point B : Questions générales

Point C : Questions relatives au rapport de gestion de la Municipalité

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

⇒ 20h57 : **Départ de M. Florian Ray Iunius – l'effectif passe à 64 Conseillers.**

M. le Président ouvre la discussion générale sur les Comptes 2014, le rapport de gestion de la Municipalité, le rapport de la Commission de gestion et les réponses de la Municipalité aux questions de la Commission de gestion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Avant de passer au vote, **M. le Président** relit les conclusions des Comptes 2014 en page 15 :

« LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- *oui le rapport de la Commission de gestion ;*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

DÉCIDE D'ADOPTER

les comptes de la Commune d'Ecublens arrêtés au 31 décembre 2014. »

Puis, celles du rapport de gestion de la Municipalité, en page 228 :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En conclusion du présent rapport, nous vous prions de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pendant l'année 2014 et d'adopter les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés, arrêtés au 31 décembre 2014. »

M. le Président passe finalement aux conclusions du rapport de la Commission de gestion, déclinées en pages 28 et 29 :

« La Commission de gestion s'est réunie 19 fois, dont 5 séances consacrées à des visites.

Elle a pu se rendre compte que la situation financière de la commune était saine. Cela est dû à des investissements qui n'ont pas été réalisés et à une augmentation des revenus.

Lors du contrôle des préavis clôturés en 2014 et conformément aux diverses demandes formulées l'année dernière (voir rapport de la COGES - Année 2014-2015), la commission de gestion constate une nette amélioration de la présentation des classeurs.

Par contre, nous suggérons à la Municipalité de demander aux services concernés d'établir des tableaux comparatifs. Cela nous semble important que la Municipalité puisse se rendre compte de l'état des finances par poste et par entreprise.

Concernant le centre de jeunes et le délégué à la jeunesse, la COGES avait établi un vœu en 2012 qui n'a pas encore été complètement rempli. Nous espérons que la formation du délégué à la jeunesse, qui a été évoquée par la Municipale responsable du dicastère lors de la rencontre avec la Municipalité, permettra de résoudre ce problème.

Aucune irrégularité n'a été constatée dans le fonctionnement de la commune.

Arrivée au terme de son mandat, la Commission de gestion 2014-2015 pour l'exercice 2014, propose au Conseil communal :

- d'approuver la gestion de l'administration communale pour l'exercice 2014, ainsi que les comptes communaux pour l'exercice 2014;
- de donner décharge de sa gestion à la Municipalité, et par son entremise aux différents services concernés par tout ce qui est relatif à l'exercice 2014;
- de bien vouloir la libérer de son mandat. »

M. le Président prie les membres du Conseil acceptant les Comptes 2014 tels que présentés ce jour et donnant décharge à notre Municipalité pour sa gestion durant l'année 2014 de le manifester en levant la main.

C'est à l'**unanimité** que les comptes 2014 ainsi que le rapport de gestion **sont acceptés**.

M. le Président tient à remercier la Municipalité ainsi que M. Claude Salzman, tout comme le Secrétaire municipal, M. Pascal Besson, pour la qualité des documents remis. Il adresse également ses remerciements à la Commission de gestion et à la Commission des Finances pour l'excellent travail accompli.

M. Pierre Kaelin, Syndic, au nom de la Municipalité souhaite également adresser ses remerciements à la Commission de gestion ainsi qu'au Conseil pour la confiance témoignée en acceptant les comptes 2014 à l'unanimité.

POINT 11 Election du (de la) Président(e) – 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

M. le Président nous rappelle que le vote se déroule à bulletin secret (tout comme pour les points 12 et 13) conformément au règlement du Conseil communal. Il attend les propositions.

Mme Christine Meyer-Favey, au nom du Groupe PLR/ID, propose la candidature de **Mme Anne-Thérèse Guyaz**, actuelle 1^{ère} Vice-présidente.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'est pas le cas. Demande est faite à nos Huissiers de procéder à la distribution des bulletins de vote. Il rappelle que les personnes quittant la salle dès l'ouverture du vote ne pourront réintégrer leur place qu'après clôture de celui-ci.

RESULTATS DU VOTE :	Effectif des Conseillers ¹	64
	Bulletins distribués	64
	Bulletins rentrés	64
	Nuls	2
	Blancs	0
	Autres	4
	Majorité	33

Mme Anne-Thérèse Guyaz est élue avec 58 suffrages. Les applaudissements de la salle saluent son élection.

Elle accepte ce mandat et remercie l'Assemblée pour la confiance ainsi témoignée. Elle déclare que cette année, dernière de la législature en cours, sera très intéressante, l'occasion aussi pour les uns et les autres de parler de l'avenir, de se retourner sur les années de législature écoulées. Il y aura également les élections [nationales et communales], le nouveau règlement pour le Conseil communal. Bref, beaucoup de travail qu'elle se réjouit d'accomplir avec tous les membres du Conseil.

¹ *Effectif Conseillers, de même que Bulletins distribués, Bulletins rentrés et Majorité : les données chiffrées étant les mêmes, elles ne sont pas répétées pour les points 12 et 13.*

POINT 12 Election du 1^{er} (de la 1^{ère}) Vice-Président(e) – 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

M. le Président rappelle que ce vote se déroulera également à bulletin secret, comme le prévoit le règlement du Conseil communal. Il attend les propositions.

M. Germain Schaffner, au nom du Groupe PSIG, propose la candidature de **M. Aitor Ibarrola**, actuel 2^{ème} Vice-président.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'est pas le cas. Il déclare le vote ouvert, réitérant le fait que les Conseillers ne peuvent quitter la salle. Demande est faite à nos Huissiers de procéder à la distribution des bulletins de vote.

RESULTATS DU VOTE :	Nuls	3
	Blancs	4
	Autres	5

M. Aitor Ibarrola est élu avec 52 suffrages. Les applaudissements de la salle saluent son élection.

Il adresse ses remerciements à l'Assemblée pour la confiance ainsi accordée et mettra tout en œuvre pour s'avérer digne de cette fonction. Il a cette année déjà eu l'occasion de représenter l'autorité législative lors de la sortie des aînés – il souligne le plaisir qu'il a eu à le faire – et appuiera autant que possible Mme Anne-Thérèse Guyaz dans son importante année de présidence.

POINT 13 Election du 2^{ème} (de la 2^{ème}) Vice-Président(e) – 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

M. le Président rappelle que ce vote se déroulera également à bulletin secret, comme le prévoit le règlement du Conseil communal. Il attend les propositions.

M. Alain Blanchoud, au nom du Groupe UDC, propose la candidature de **Mme Anuta Pichon**.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'est pas le cas. Demande est faite à nos Huissiers de procéder à la distribution des bulletins de vote.

RESULTATS DU VOTE :	Nuls	1
	Blancs	2
	Autres	4

Mme Anuta Pichon est élue avec 57 suffrages. Les applaudissements de la salle saluent son élection.

Elle adresse ses vifs remerciements à l'Assemblée pour la confiance ainsi témoignée.

POINT 14 Elections de deux scrutateurs (trices) – 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

M. le Président attend les propositions.

M. Germain Schaffner, au nom du Groupe PSIG, présente la candidature de **M. Pascal Conti**.
M. Hans-Peter Guilbert, au nom du Groupe Ecublens forum d'opinions libres, propose celle de **Mme Francine Bruni**.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'est pas le cas. Il propose d'élire ces deux candidats par acclamations. Les applaudissements de la salle saluent ces deux élections.

POINT 15 **Elections de deux scrutateurs (trices) suppléants (tes) – 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016**

M. le Président attend les propositions.

M. Nicolas Morel, au nom du Groupe Les Verts, propose la candidature de **M. Philippe Casse**. **Mme Christine Meyer-Favey**, au nom du Groupe PLR/ID, présente celle de **M. Gérald Lagrive**.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'est pas le cas. Il propose d'élire ces deux candidats par acclamations. Les applaudissements de la salle saluent ces deux élections.

POINT 16 **Nomination de la Commission de gestion (exercice 2015) – 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016**

M. le Président attend les propositions. Les candidatures sont les suivantes :

M. Germain Schaffner, au nom du Groupe PSIG : Mmes Géraldine Binggeli et Sylvie Pittet Blanchette ainsi que M. Manuel Wüthrich.

M. Charles Koller, au nom du Groupe Les Verts : M. Nicolas Morel.

M. Hans-Peter Guilbert, au nom Groupe Ecublens forum d'opinions libres : MM. Alfonso Izzo, Jacky Leimgruber et Mpasa Nzolani.

M. Mehdi Sébastien Lagger, au nom du Groupe PLR+ID : Mme Christine Meyer-Favey ainsi que MM. José Birbaum et Antonio Di Biase.

Mme Christiane Roy Blanchoud, au nom du Groupe UDC : M. Alain Blanchoud.

M. le Président constate qu'il y a 11 candidats pour 11 postes. Il nous propose d'élire lesdits candidats par acclamation. Les applaudissements de la salle saluent ces 11 élections.

POINT 17 **Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Jean-Paul Dudt : *Impôt sur les chiens***

M. le Président relève que tous les membres du Conseil ont reçu le texte de cette interpellation de même que la réponse de la Municipalité. Il déclare la discussion ouverte.

M. Jean-Paul Dudt remercie la Municipalité de sa réponse. Ceux qui détiennent des chiens seront contents de savoir où va leur argent. Les dépenses et les recettes sont relativement équilibrées. Ce qui l'étonne cependant – mais il y a sûrement une réponse à sa question – c'est le contrôle des robi-dogs représentant annuellement CHF 23'000.00, ce qui correspond plus ou moins à un quart / un cinquième d'équivalent à plein temps. Ceci signifie qu'un collaborateur consacre un jour à un jour et demi par semaine à contrôler ces robi-dogs.

M. Christian Maeder, Municipal, précise que le contrôle de ces derniers inclut de les entretenir, les vider et s'assurer qu'ils disposent suffisamment de sachets, ce qui représente effectivement 305.33 heures estimées à un coût de CHF 75.00 l'heure (tarif calculé pour les employés communaux correspondant à ce coût).

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

POINT 18 Communications municipales

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications municipales point par point.

1. NOUVEAU SITE WWW.ECUBLENS.CH :

M. Michel Farine, Municipal, souligne que les informations utiles ont déjà été communiquées à l'Assemblée. Il encourage les membres à transmettre toutes les imprécisions qui pourraient s'y trouver auprès du Greffe. Cette réalisation comprenait une refonte importante de notre site communal, il se pourrait donc qu'il subsiste encore quelques bugs ou imperfections.

La parole n'étant pas sollicitée, **M. le Président** passe au point suivant.

POINT 19 Divers

M. Guillaume Leuba adresse une *Question* à la Municipalité (annexe III). Il en donne lecture.

M. Didier Lannaz, Municipal, déclare que cette question préoccupe la Municipalité depuis un certain temps déjà, tout particulièrement sur le site de Maillefer SA. Depuis le départ de cette société pour s'installer sur le site de la Sapal SA, cette zone se retrouve dans un état de délabrement avancé. Il s'y rend lui-même régulièrement et la situation lui apparaît à chaque fois empirer.

Un courrier a été envoyé à REinvest SA, gestion d'immeubles, en mai 2013. En effet, non seulement des voitures étaient stationnées en parking sauvage, mais aucun nettoyage n'était effectué (poubelles s'accumulant). Demande leur était donc adressée de nettoyer le site et de pérenniser la situation, ce qui a été fait.

Par la suite, M. Lannaz s'étant rendu sur place avec les propriétaires, cette société a déclaré ne pouvoir fermer le parking en raison des locataires. M. Lannaz leur a proposé de tout simplement remettre une clé d'accès aux locataires. Réponse : ceci leur était trop compliqué ...

Résultat : près de deux ans s'étant écoulés, la situation est catastrophique : le parking est plein, environ une centaine de voitures y étant stationnées ; des épaves de camionnettes sont à un tel point emplies de divers objets et détritiques que les portes cèdent et les vitres se brisent. Des déchets sont déposés à même le sol. Au niveau de la salubrité, ceci cause de grands soucis à la Municipalité qui ne souhaite pas avoir un *deuxième Thévenaz* ...

A noter qu'avec l'aide de la police, une vingtaine d'épaves ont été évacuées. La police se lasse également car, juste après évacuation, d'autres véhicules y ont pris place.

Par la suite, un second courrier a été adressé à REinvest SA.

Un permis de construire doit bientôt être délivré, ce qui est bienvenu, prioritairement bien sûr pour l'offre de nouveaux logements, mais en parallèle, pour mettre un terme à ce problème.

REinvest SA a déposé une affiche sur les véhicules indiquant qu'ils devaient être évacués d'ici au 5 juillet 2015.

Lors de discussions, les intéressés ont quelque peu pris de haut la Municipalité en déclarant que la gestion de cette situation allait être maîtrisée. Aujourd'hui, il est de leur responsabilité de veiller à ce que cette zone soit évacuée avec l'aide de la police (qui a œuvré jusqu'à maintenant gratuitement) si nécessaire. Si cette aide devait être à nouveau requise, ce serait aux frais des intéressés.

Il conclut en précisant que ce problème est suivi.

M. Charles Koller souhaite déposer une interpellation intitulée *Suppression de la facturation des factures de Cablecom pour Ecublens* (annexe IV) et en donne lecture.

M. Pierre Kaelin, Syndic, confirme d'emblée qu'une réponse sera communiquée par la Municipalité. S'il intervient ce soir, c'est de manière très brève. Il se déclare lui aussi quelque peu surpris – à titre privé, il verse aussi un montant de CHF 3.00, ce qui l'interpelle –. Il remercie M. Koller pour son intervention, mettant cependant en évidence que le but visé par cette facturation est bien une tentative pour supprimer le papier. En recourant au système pollueur / payeur, on tente de faire un geste envers notre planète (moins d'arbres à abattre).

Aujourd'hui, la Commune va elle aussi peu à peu passer à une gestion électronique des documents (GED) afin de diminuer l'utilisation du papier. D'autres le font également. S'il n'y a pas d'incitation, les intéressés ne vont pas réagir ; l'on sait par expérience que dès que l'on touche au porte-monnaie, les personnes adoptent un comportement différent. Certes, certains clients n'ont peut-être pas la possibilité de recourir aux paiements électroniques.

M. Mehdi Sébastien Lagger se référant au calcul effectué par M. Charles Koller – soulignant qu'il achemine lui-même passablement de courriers – précise qu'il s'agit de prendre également en compte CHF 0.85 représentant l'envoi dudit courrier, plus les CHF 0.12 de matériel (enveloppe et papier), soit au total environ CHF 1.00, additionnés au montant d'un franc dont il est question. On peut donc effectivement partir du principe que Cablecom encaisse un gain d'un franc, mais non pas la différence évoquée par M. Koller.

M. le Président déclare que l'on ne va pas débattre plus avant de cette interpellation qui sera mise à l'ordre du jour du prochain Conseil.

Aucun autre point n'est à traiter dans les *Divers*.

M. le Président indique avoir deux communications à transmettre à l'Assemblée :

- 1) Une quarantaine d'invitations au vernissage de l'exposition du nouveau centre sportif de Malley qui aura lieu le lundi 29 juin à 12h00 a été reçue par le Greffe. Elles sont à disposition des membres du Conseil. Celles et ceux désireux de s'y rendre sont priés de prendre un carton d'invitation.
- 2) *Préavis 2015/14 : Rénovation urbaine du secteur de la gare, lot des espaces publics – Deuxième état du chantier – Crédit d'ouvrage pour la construction de la passerelle « Rayon vert », l'aménagement des places nord et sud et des parkings vélos*

Ce préavis sera envoyé à tous les Conseillers communaux dans le courant de cet été. Il devra figurer à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 8 octobre 2015.

Les commissions des Conseils communaux concernés par l'examen de ce préavis se réuniront le 25 août 2015 à 20h00, à la Grande salle du Motty (séance commune). Dès lors, il appartient au Bureau de nommer la commission ad hoc lors de sa séance du 6 juillet prochain afin de permettre au Greffe de communiquer directement toute information utile aux membres de dite commission.

A noter que la Commission des finances sera également invitée à participer à la partie « présentation du projet » de cette soirée du 25 août, afin d'en prendre connaissance avant sa séance consacrée à l'examen des préavis qui seront présentés lors du Conseil du 8 octobre 2015.

Mme Anne-Thérèse Guyaz se réjouit de travailler avec les membres du Bureau du Conseil qui vient d'être élu. Elle souhaite leur communiquer une date importante, soit le **lundi 6 juillet 2015, 19h00** (Salle des Conférences) : Cérémonie de passation des pouvoirs de l'ancien au nouveau Bureau. A noter que les membres de l'ancien Bureau ainsi que les membres de la Municipalité et M. le Secrétaire municipal rejoignent la séance dès 19h30.

POINT 20 Discours de M. Jean-Claude Merminod, Président du Conseil

Le discours du Président est reproduit ci-dessous en son entier :

« Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Monsieur le Boursier, Messieurs les Huissiers, Monsieur le Technicien, cher public,

Je ne désire pas quitter cette place sans vous avoir adressé quelques mots, mais rassurez-vous cela ne sera pas long, car pour faire un bilan exhaustif de cette année de présidence, il me faut d'abord arriver à son terme, puis prendre un peu de recul.

Je mentirais si je vous disais que je m'en vais le cœur léger. Car on ne quitte pas une fonction que l'on a choisie et dans laquelle on s'est senti bien.

Cette année de présidence aura été marquée par d'innombrables rencontres. Ce fut un réel plaisir de rencontrer des personnes engagées dans les sociétés locales les plus diverses, mais contribuant toutes à faire vivre cette commune qui nous est si chère.

Évidemment, je savais qu'Ecublens disposait d'une vie associative riche, mais je connaissais surtout les associations qui correspondent plus à mes affinités et à mes intérêts. J'y ai rencontré des gens motivés, enthousiastes, avec lesquels les soirées se sont parfois prolongées tard dans la nuit.

Moi qui adore débattre, argumenter, j'ai été vraiment comblé.

Pour m'avoir permis d'avoir ces nombreux échanges enrichissants lors des représentations officielles diverses et variées où je vous représentais, je vous remercie une nouvelle fois de m'avoir élu il y a une année.

Certes, je ne suis pas mécontent de passer la main, car il n'est pas facile de concilier une vie professionnelle bien remplie avec cette fonction de Président du Conseil communal et vie familiale.

Une autre source de satisfaction, de plaisir et de gratitude, c'est la collaboration aussi bien avec le bureau du Greffe qu'avec les membres du Bureau du Conseil, la Municipalité et le Conseil. C'est là que l'on peut voir qu'il est possible de travailler dans un esprit constructif, au-delà des clivages politiques, dans l'intérêt des personnes de notre commune, c'est ça qui doit nous guider.

Merci à toutes celles et tous ceux qui m'ont soutenu tout au long de cette année de présidence.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite, à toutes et à tous, une excellente pause estivale et une bonne fin de soirée. »

Des applaudissements saluent le discours de **M. le Président**.

L'ordre du jour étant épuisé, il clôt la séance. Il est 22h05.

M. le Président invite l'Assemblée à partager l'apéritif marquant la fin de cette année de législature, rappelant que celui-ci est offert par notre Municipalité qu'il remercie.

Ecublens, le 27 juin 2015.

Le Président  La Secrétaire 

Jean-Claude Merminod  Chantal Junod Napoletano

The seal of the Commune of Ecublens is circular, featuring a central shield with a crown on top. The shield contains a cross and the words 'LIBERTÉ ET PATRIE'. The outer ring of the seal contains the text 'CANTON DE YVERDON' at the top, 'CONSEIL COMMUNAL' on the sides, and 'ECUBLENS' at the bottom, separated by stars.

Annexes :

- I Démission de Mme Christine Bolatdemirci du groupe *Ecublens forum d'opinions libres*
- II Démission du Conseil de M. Salvatore Vero
- III *Question à la Municipalité* de M. Guillaume Leuba
- IV Interpellation de M. Charles Koller : *Suppression de la facturation des factures de Cablecom pour Ecublens*